



## CONSEIL DE QUARTIER CLIGNANCOURT JULES JOFFRIN

Le Jeudi 21 septembre, 19h00-21h00, Ecole Rouanet

### « Bilan de la marche exploratoire Belliard – Championnet – Letort »

Danielle Hiraux, membre de l'équipe d'animation du conseil de quartier au titre de l'association EMANA (Ensemble avec nos aînés) présente l'ordre du jour et les élus présents.

- Découvrir ou redécouvrir les propositions de réaménagement du square Léon Serpollet suite au diagnostic partagé du square mené par l'équipe d'animation fin 2016.
- Bilan de la marche exploratoire Belliard - Poteau - Championnet – Letort du 11 mars qui a mobilisé une quarantaine de personnes. M. Beppo, élu en charge de la voirie et des déplacements, M. Ménède, élu en charge de la propreté et M. Durand, élu en charge des espaces verts sont présents. M. Badina, élu en charge de l'économie circulaire et également élu référent du conseil de quartier, ainsi que M. Honoré, élu Les républicains, assistent au conseil de quartier.

#### Réaménagement du square Léon Serpollet.

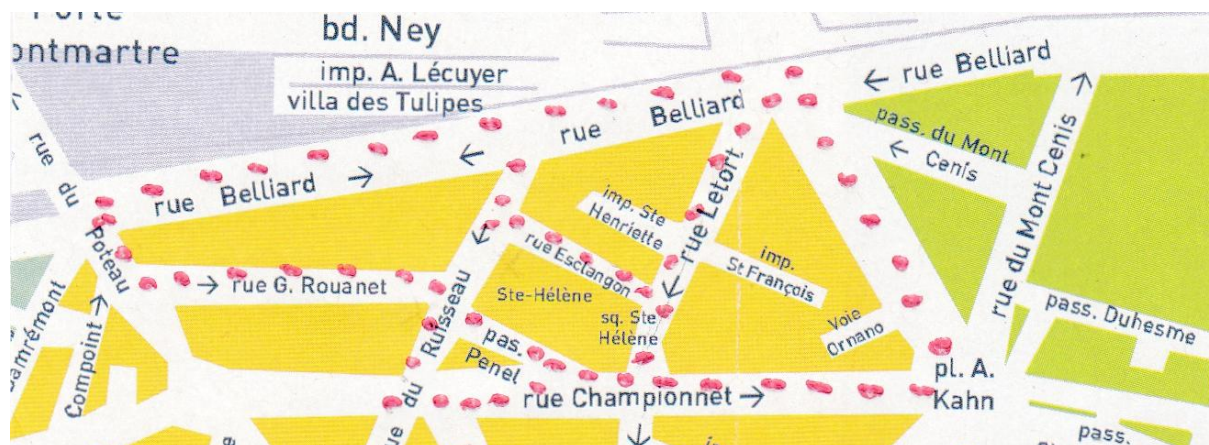
Sylviane Goulley-Dret, membre de l'équipe d'animation au titre d'habitante du quartier revient sur le travail mené par l'équipe d'animation en 2016 qui a réalisé un diagnostic partagé du square et mis en avant des propositions d'aménagement qui ont été développées dans un projet déposé au budget participatif 2017 : [Réaménagement du square Léon Serpollet](#)

Il est possible de voter pour ce projet jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2017. 20h00.

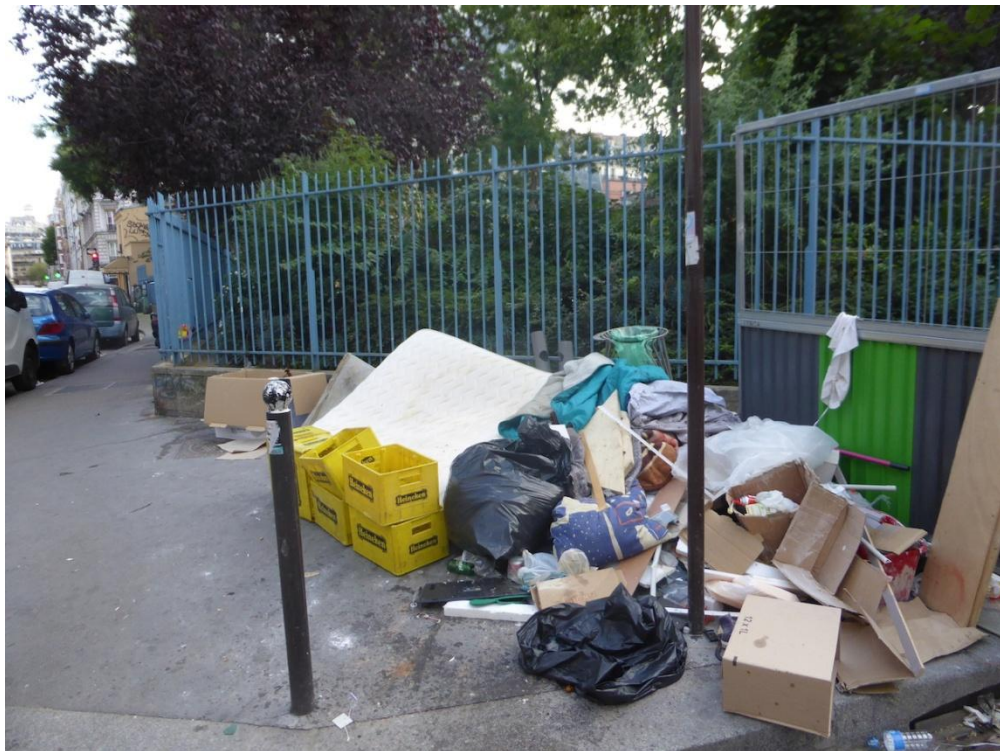
#### Bilan de la marche exploratoire Belliard - Poteau - Championnet – Letort

Kevin Havet, membre de l'équipe d'animation au titre d'habitant du quartier présente la marche exploratoire du 11 mars qui a mobilisée plus de quarante personnes et qui avait pour objectifs de relever les points de l'espace public qui dysfonctionnent et faire des propositions pour améliorer la situation.

Le circuit était le suivant :



- Concernant le croisement Letort/Esclangon, M. Ménède rappelle qu'il a été mis en place différents panneaux de sensibilisation. Les conditions techniques ne sont pas réunies pour mettre un emplacement Trilib' l'espace sur le trottoir n'étant pas suffisant mais il serait question de mettre une colonne à verre et de maintenir des passages de nettoyage réguliers. Aujourd'hui, passage quotidien.



M. Beppo suggère de supprimer le retrait d'alignement en le végétalisant et en le donnant à la gestion de la direction des espaces verts.

M. Durand, prévient que cela nécessite des travaux et que le conseil de quartier devrait faire un choix entre l'installation d'une colonne à verre ou un agrandissement du square.

M. Honoré intervient pour informer de l'ouverture d'une mission d'information et d'évaluation sur la propreté au niveau du Conseil de Paris qui a pour objet l'expression de propositions concrètes pour répondre au problème de propreté pour tout Paris. La présentation des propositions se fera en novembre/décembre, en Conseil de Paris.

M. Ménède insiste sur le fait que du nouveau matériel, plus propre et performant a été acquis par le 18<sup>e</sup> dans le cadre du plan de renforcement de la propreté et que des agents supplémentaires vont également renforcer les équipes.

- Concernant le changement de la plaque dégradée rue Belliard/Ruisseau, M. Beppo indique qu'un changement est possible si un nettoyage de suffit pas. M. Ménède indique un nettoyage possible, de même pour celle de la rue du Ruisseau qui est sur le pont Belliard / Ruisseau.



- Passage Penel, c'est une voie privée ouverte au public. La Ville assure l'éclairage et le nettoyage de la voie. L'entretien de la voirie est à la charge de la copropriété. La question du statut juridique ne permet pas une standardisation du travail des services sur ce type de voies.

M. Beppo indique que les services sont prêts à étudier le renforcement de l'éclairage.

- Concernant la rue Belliard, l'étroitesse des trottoirs est source de risque d'accident. Tout comme la piste cyclable en contre sens de circulation au marquage dégradé.



M. Beppo informe qu'une systématisation de la mise en place de zones 30 qui autorisent la circulation des vélos à contre-sens est en cours dans Paris. Cette rue étant à l'étude, cela explique qu'il n'y a pas eu d'intervention des services pour le rafraîchissement du marquage.



Concernant le grillage, la gestion d'une partie est à la charge de la SNCF, l'autre à la charge de la Ville. Cette double prise en charge entraîne une complexité dans la gestion. Pour l'instant, il n'est pas imaginable pour les services de rehausser la grille vis-à-vis des problématiques de normes et de marché public.

Le flux de passage rue Belliard est important, le flux de piétons étant plus important côté bâti, la requalification de la rue en agrandissant les trottoirs côté bâtiments est privilégiée par les services. Le terrain meuble côté talus rendrait la requalification plus compliquée. Un travail avec la SNCF est nécessaire pour trancher la question.

- Concernant l'angle Belliard / Damrémont /Poteau, il est fait le constat d'un important stationnement 2 roues sur les trottoirs.



M. Beppo annonce qu'une étude est en cours sur l'extension du parking 2 roues.

M. Durand, concernant la gêne occasionnée par l'arbre planté dans l'axe de circulation piétonne, indique qu'un déplacement n'est pas envisageable du fait de l'âge du sujet (5 ans) mais précise qu'il est possible de l'abattre à condition de trouver un emplacement pour en planter un autre. Cela nécessite une étude approfondie des réseaux de la part de la Ville.

L'équipe d'animation rebondit sur le fait que la place est importante et qu'il serait intéressant d'y installer des jardinières qui de plus limiterait le stationnement gênant des 2 roues.

M. Durand indique que les moyens en personnel de la direction ne sont pas suffisant pour entretenir de nouveaux bacs mais qu'il est possible pour les riverains intéressés de réaliser par eux-mêmes un tel projet de jardinage après avoir sollicité une autorisation de la part de la Ville via le permis de végétaliser (<https://www.paris.fr/permisdevegetaliser>).

- Concernant l'Ecole Gustave Rouanet, lors de la marche, les participants ont suggéré que les grilles (Croix de Saint André) soient peintes de couleurs plus attrayantes.



M. Beppo souligne que c'est envisageable mais uniquement en auto-organisation pour la réalisation. Si le projet est réalisé, une fermeture de la rue pourra être envisagée le temps de l'intervention.

- Concernant l'angle rue Championnet / passage Penel, la présence des 3 plots en béton invitent à l'abandon d'ordures. Les participants à la marche souhaiteraient que ces plots soient enlevés afin de mettre des éléments de végétalisation et un nouvel éclairage.



Selon M. Durand, la végétalisation n'est pas envisageable du fait de la présence de réseaux à cet endroit. La plaque EDF doit pouvoir rester accessible. C'est pour cette raison que l'endroit n'avait pas été retenu en 2014 dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi ».

M. Beppo, reprend le fait que les plots sont installés sur la partie privée de la voie ce qui ne permet pas à la Ville de les retirer. C'est aux copropriétaires d'en décider. L'installation d'un éclairage en façade peut néanmoins être étudiée.

- Concernant la rue Championnet, très encombrées par des véhicules et le stationnement 2 roues, M. Beppo indique que la politique de la ville est de favoriser le marquage au sol pour les parkings 2 roues. Ce sont des interventions légères qui peuvent être mise en place rapidement. L'installation d'un dos d'âne à proximité de l'école n'est pas dans les projets actuellement. Il y a une étude en cours rue Dammont dans le cadre du plan de sécurisation des écoles. En termes de dangerosité l'école Championnet n'est pas apparue comme prioritaire. Il pourrait plus être question de l'installation de feux clignotants.

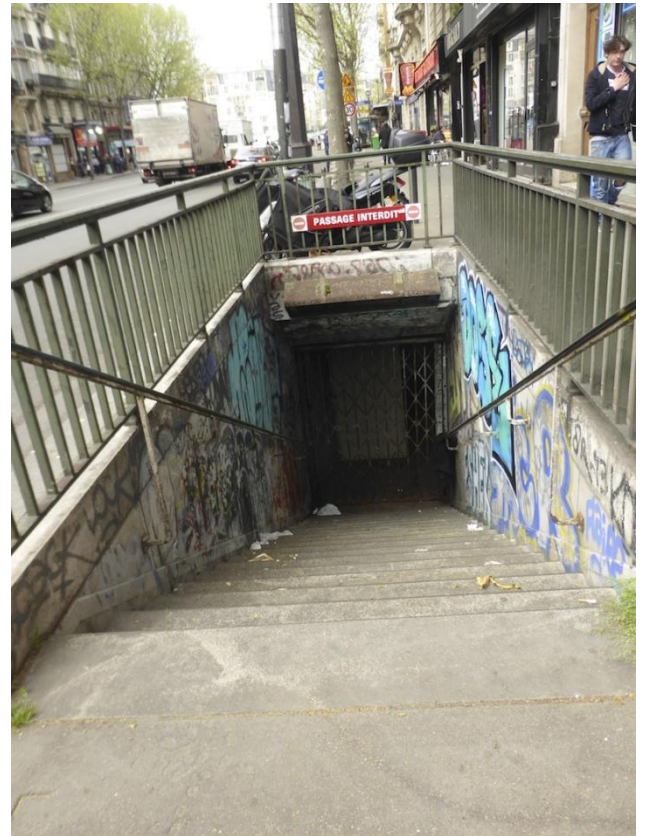
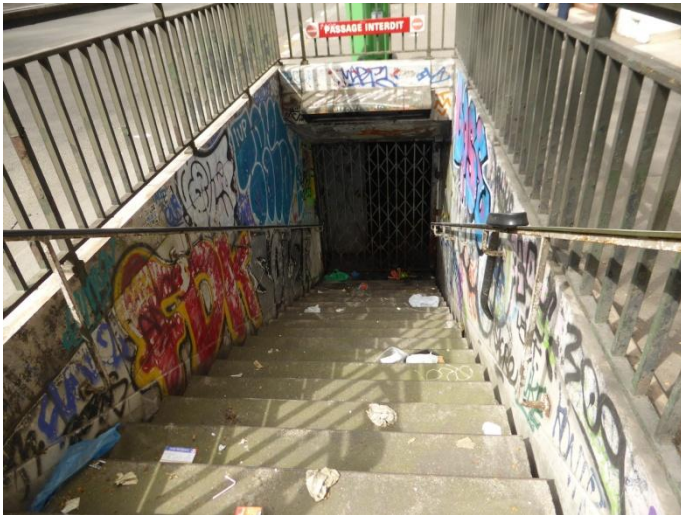
M. Ménède intervient pour informer que les signalements auprès du service de la propreté ont été pris en compte. Des agents passent avant l'ouverture de l'école.

- Concernant la place Albert Khan, très encombrée par des véhicules, l'équipe d'animation souhaiterait que le feu tricolore rue du Mont-Cenis soit déplacé au bout de la rue du Mont-Cenis, non sur le boulevard Ornano. M. Beppo informe que le feu étant coordonné avec les autres feux, celui-ci ne sera pas déplacé pour des raisons techniques.



Concernant le Boulevard Ornano, plusieurs remarques :

Sur les bouches de métro RATP, M. Beppo relate un échange avec la RATP. L'une des bouches va être condamnée. L'autre sera conservée en tant que sortie de secours. L'entretien reste à la charge de la RATP. Ces bouches ont été fermées en raison de problèmes d'insécurité, trafic, agression et la RATP ne souhaitent pas les ré-ouvrir.



Sur la question des pieds d'arbre, M. Durand souligne qu'il faut distinguer les jeunes arbres, inférieur à 3 ans sont les pieds sont gérés par le service de l'arbre et les arbres matures, d'âge supérieur à 3 ans, dont les pieds sont gérés par les services de la voirie et la propreté. L'utilisation d'une résine pour combler les pieds d'arbre n'est pas une solution satisfaisante pour la vie du végétal.



M. Ménède ajoute que le nettoyage des pieds d'arbre qui sont habillés d'une grille en fonte se fait par l'appel d'un prestataire qui soulève la grille permettant le nettoyage des débris en dessous. Le planning se fait pour tout Paris, à raison de 800 grilles d'arbres par semaine. Il y a 9 à 10 opérations par an.

M. Beppo, rappelle l'idée de permettre aux parisiens de végétaliser les pieds d'arbre dans le cadre du permis de végétaliser. Il n'y a pas aujourd'hui de procédure d'uniformisation des pieds d'arbres.

Le pilier descélé au niveau du 74 Bd Ornano pourra être remis en état mais il n'est pas possible d'avoir une visibilité sur le calendrier, ce type de plot étant d'un modèle ancien qui ne se fait pratiquement plus à Paris.





- Concernant l'angle Belliard / Letort / Ornano, l'installation d'assises n'est pas à retenir du fait des mauvais usages déjà présents sur la place.



- Concernant les rues Championnet / Ruisseau / Messenger, M. Ménède a demandé à ce que soit étudié la possibilité d'un déplacement du collecteur de verre et le mettre sur la place Emile Blémont. Au niveau des jardinières, M. Durand demande l'organisation d'une visite sur site avec la direction des espaces verts avec un plan pour le repositionnement des jardinières.



### **Divers :**

M. Beppo informe que le réaménagement de la rue Marcadet pour une rue apaisée en faveur des vélos et des piétons est à l'étude et qu'une réunion de présentation sera organisée d'ici la fin de l'année. Après les vacances de la Toussaint, le réaménagement de la place Jules Joffrin sera abordé en réunion publique.

### **Concours photo :**

Juliette Jem, photographe professionnelle, présidente du jury annonce les lauréats.

Le premier prix, d'une valeur de 100€ va à la photo de Mme Bénédicte Tardieu, pour son côté festif et animé qui répond au thème du concours « Clignancourt- Jules Joffrin : un quartier animé ».

Le second prix, d'une valeur de 70€ va à la photo de M. Jérôme Grand, pour la superposition et la lumière qui donne un ton très esthétique à la photographie

Le troisième et dernier prix, d'une valeur de 40€ va à la photo de Mlle Lena Pires pour le côté artistique et la pause. La photo a été prise rue de Cyrano de Bergerac.

Les bons cadeaux sont à retirer auprès du service de la démocratie locale, 1 place Jules Joffrin, 75018 Paris. [cq18@paris.fr](mailto:cq18@paris.fr) / 01 53 41 17 56